DEPARTEMENT DU FINISTERE



**COMMUNE DE PLOUNEOUR-MENEZ**

**Construction d’un Club House**

Mémoire Technique

*Le mémoire technique est un document à compléter par les entreprises.*

*La production de ce mémoire technique, complété est une exigence spécifiée dans le règlement de la consultation.*

*Il a pour objectif de donner au maître d’ouvrage toutes les indications utiles permettant d’apprécier la capacité de l’entreprise à satisfaire les besoins exprimés et à honorer les critères du jugement des offres.*

*Le présent mémoire technique est une trame à minima. L’entreprise est libre de le compléter de toute pièce, paragraphe ou renseignement qu’elle jugera utile de porter à la connaissance du maître d’ouvrage.*

1. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES SPECIFIQUEMENT AU CHANTIER
   1. Moyens humains affectés aux travaux

* Nombre de personnes et fonctions
  1. Moyens en matériel
* Liste du matériel affecté au chantier
* Description du matériel
* Si l’entreprise envisage d’utiliser du matériel ou des engins spécifiques, description des matériels adaptés au chantier

1. DISPOSITIONS ARRETEES PAR L’ENTREPRISE POUR GARANTIR LA QUALITE DES PRESTATIONS A REALISER ET LE RESPECT DES DELAIS D’EXECUTION
   1. Indication sur le programme d’exécution, phasage et durée de chaque phase (prévision des temps d’intervention et interface d’exécution)
   2. Solutions proposées aux contraintes du chantier

* Continuité de l’accès et le respect de l’usage du terrain de football pour les utilisateurs
* Continuité de l’accès et le respect de l’usage aux bâtiments des services techniques municipaux
  1. Protection des immeubles, mobiliers, espaces verts, etc

L’entrepreneur